

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 FEVRIER 2025

/

Délibération n° 2025D13

Le Conseil communautaire, convoqué le 18 février 2025, s'est réuni en séance ordinaire, au siège de la Communauté de communes Vie et Boulogne, **le lundi 24 février 2025 à 19 heures**, sous la présidence de Guy PLISSONNEAU.

Présents : 39

AIZENAY : F. ROY, S. ADELEE, R. URBANEK, C. BARANGER, F. MORNET, Ch. GUILLET
APREMONT : G. CHAMPION, S. BUFFETAUT
BEAUFU : D. HERMOUET, J-Ph. BODIN
BELLEVIGNY : J. ROTUREAU, N. DURAND-GAUVRIT, S. PLISSONNEAU, F. FLEURY
CHAPELLE PALLUAU (LA) : X. PROUTEAU, V. JOLLY
FALLERON : G. TENAUD, Y. HERBERT
GENETOuze (LA) : G. PLISSONNEAU
GRAND'LANDES : P. MORINEAU
LUCS-SUR-BOULOGNE (LES) : D. PASQUIER, Ph. GREAUD, Ch. GAS
MACHE : F. RAGER
PALLUAU : M. BARRETEAU, G. BUTEAU
POIRE-SUR-VIE (LE) : S. ROIRAND, M. ROCHAIS, M. CHARRIER-ENNAERT, F. GUILLET, J-L. RONDEAU, Ph. SEGUIN,
C. GUINAUDEAU, N. KUNG, C. RENARD
SAINT-DENIS LA CHEVASSE : M. HERMOUET, C. FRAPPIER, Ch. DURAND
SAINT-ETIENNE DU BOIS : G. AIRIAU

Absents excusés : 7

AIZENAY : Ph. CLAUTOUR donne pouvoir à C. GUILLET, I. GUERINEAU donne pouvoir à C. BARANGER, M. TRINEAU donne pouvoir à F. ROY
BELLEVIGNY : Ph. BRIAUD donne pouvoir à J. ROTUREAU
MACHE : C. NEAU donne pouvoir à F. RAGER
SAINT-ETIENNE DU BOIS : B. CAILLAUD donne pouvoir à G. AIRIAU
SAINT-PAUL MONT PENIT : Ph. CROCHET donne pouvoir à M. BARRETEAU

Absents : 2

BELLEVIGNY : M-D. VILMUS
LUCS-SUR-BOULOGNE (LES) : C. ROUX

Objet : Modification du tableau des effectifs.

Le Président rappelle au Conseil communautaire que conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Le Président indique qu'un agent de déchetterie, titulaire du grade d'Adjoint technique territorial, à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires (100%), a démissionné le 30 septembre dernier. Au terme de la procédure de recrutement, ce poste sera pourvu par un agent titulaire du grade d'Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires (100%).

Le tableau des emplois serait ainsi modifié à compter de ce jour :

Filière Technique Cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux (Catégorie C)		
Grade	Ancien effectif	Nouvel effectif
Adjoint technique territorial (TC)	8	7
Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	1	2

Envoyé en préfecture le 26/02/2025

Reçu en préfecture le 26/02/2025

Publié le

S²LO

ID : 085-200072882-20250224-2025D13-DE

Par adoption des motifs exposés par le Président et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'adopter les modifications du tableau des effectifs ainsi proposées.
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à ces dossiers.
- De charger le Président ou son représentant d'exécuter la présente délibération.
- Et précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget, chapitre 012.

.....

Pour copie conforme au registre

Le vingt-cinq février deux-mille-vingt-cinq,

Le Président,
Guy PLISSONNEAU

Acte publié sur le site internet Vie et Boulogne le 03/03/2025.

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

